



ARRETE MUNICIPAL
FIXANT LES TARIFS ATELIERS d'EXPRESSION ET DE LOISIRS
Tarifs 2021-2022

Le Maire de la commune d'Isle,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22 alinéa 2 donnant délégation à M. Le Maire pour la fixation de différents tarifs ;

Vu la délibération en date du 27 mai 2020 visée en préfecture le 28 mai 2020, donnant délégation au Maire dans divers domaines ;

Vu l'avis de la commission « **Culture – Ateliers Loisirs- Jeunesse** » réunie le 1er avril 2021 les tarifs resteront inchangés à la saison précédente ;

ARRETE

Article Unique : Conformément à l'avis de la commission « **Culture – Ateliers Loisirs- Jeunesse** » réunie le 1er avril 2021, il est arrêté que les tarifs restent inchangés à la précédente saison pour les ateliers d'expression et de loisirs pour 2021-2022 :

ATELIERS LOISIRS Tarifs 2021 /2022

ACTIVITÉS Proposées	ISLOIS		EXTÉRIEURS	
	Trimestre	Année	Trimestre	Année
<u>Groupe1 enfants</u> : Danse classique, danse moderne, Éveil à la danse,	42€	94€	63€	144€
Demandeurs	19€	38€	-----	-----
d'emplois				
Dégressif	29€	68€	42€	92€
groupe 1				
<u>Groupe 2 enfants</u> : Théâtre enfants, Arts plastiques enfants	48€	107€	68€	151€
<u>Groupe2 Adultes</u> : Gym douce, Gym bien-être, Gym entretien, informatique, langues étrangères, Modern jazz, Moderne jeunes adultes, renforcement musculaire, yoga, Sophrologie, Pilates	50€	108€	72€	177€
Demandeurs	24€	48€	-----	-----
d'emplois				
Dégressif	33€	75€	46€	107€
groupe 2				
<u>Groupe 3 adultes</u> : Art Floral, Botanique, Broderie, Couture, Théâtre, encadrement.	63€	139€	85€	201€
Demandeurs	30€	60€	-----	-----
d'emplois				
Dégressif	42€	92€	56€	122€
groupe 3				

Le montant de l'adhésion (15 €) sera déduit de la facture.
Le dégressif s'applique à partir de la 2^{ème} inscription (membre de la famille ou activité).
Chaque trimestre entamé est dû, à l'issue de la séance d'essai.

Les modes de paiement acceptés en règlement de ce service sont :

- Le chèque
- La carte bancaire
- Le numéraire
- Les tickets loisirs CAF
- Le SHAKE@DO.87
- Les coupons sport ANCV
- Les chèques vacances ANC

ISLE, le 08 Juin 2021
Le Maire
Conseiller Départemental,
Gilles BEGOUT




Affiché le :

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent arrêté est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département